Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

① BILAN — ACTIF

DGFiP N° 2050-SD 2026

Désignation de l'entreprise : A.R. PARTNERS IMMOBILIER SARL — 1 2

Adresse de l'entreprise : 55 AVENUE MARCEAU 75016 PARIS 16 — Durée de l'exercice précédent * 1 2

Numéro SIRET * 7 8 9 7 2 6 7 6 7 0 0 0 3 9 — Néant ☐ *

Exercice N clos le, 3 1 1 2 2 0 2 5

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Net 3
		Capital souscrit non appelé (I)	AA			
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
		Frais de développement *	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
		Fonds commercial (1)	AH	AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
		Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO		
		Constructions	AP	AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT	9 656	AU 6 207	3 449
		Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV		AW	
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations	CS	CT		
		Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU	CV		
		Créances rattachées à des participations	BB	BC		
		Autres titres immobilisés	BD	BE		
		Prêts	BF	BG		
		Autres immobilisations financières *	BH	140	BI	140
		TOTAL (II)	BJ	9 797	BK 6 207	3 590
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU		
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY		
		Autres créances (3)	BZ	45 345	CA	45 345
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :.....)	CD	CE		
		Disponibilités	CF	1 708	CG	1 708
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI		
		TOTAL (III)	CJ	47 053	CK	47 053
		Frais d'émission d'emprunt (IV)	CW			
		Primes de remboursement des emprunts (V)	CM			
		Écarts de conversion actif et différences d'évaluation * (VI)	CN			
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	56 850	1A 6 207	50 643

Renvois : (1) Dont droit au bail : | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP | (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : * Immobilisations : | Stocks : | Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables janvier 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

② **BILAN — PASSIF avant répartition**

DGFiP N° 2051-SD 2026

Désignation de l'entreprise : A.R. PARTNERS IMMOBILIER SARL — Néant ☐ *

Exercice N

CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 1 000)	DA	1 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	100
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	23 459
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(15 197)
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	9 362
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	16 621
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	
	Instrument financier à terme	D1	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	3 888
	Dettes fiscales et sociales	DY	20 772
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	41 282
	Ecarts de conversion passif et différences d'évaluation * **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	50 643

RENVOIS

(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	Dont — Écart de réévaluation libre	1D	
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	41 282
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	12 418

* Des explications concernant ces rubriques sont données dans la notice n° 2032-SD

Signé par Frederic Rouzaud le 31 juil. 2026

Signed with Universign doc_odo tx_JvP3Xar6K1GG

SAGE Experts-comptables janvier 2026

A.R. PARTNERS IMMOBILIER

SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE
AU CAPITAL DE 1 000 €
SIÈGE SOCIAL : 55 avenue Marceau — 75116 PARIS
RCS PARIS : 789 726 767

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 30 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le 30 juin à 9 heures,

Au siège social, 55 avenue Marceau — 75116 PARIS,

Monsieur Frédéric ROUZAUD, seul associé de la société A.R. PARTNERS IMMOBILIER, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 €, divisé en 1000 parts sociales de 1 euros chacune, entièrement libérées, dont il détient la totalité, exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés, a pris les décisions relatives à l'ordre du jour ci-après.

En sa qualité de gérant, Monsieur Frédéric ROUZAUD dépose et présente :

1° La feuille de présence.

2° L'inventaire de l'actif et du passif de la société au 31 décembre 2025.

3° Les comptes annuels : bilan, compte de résultat et annexe, arrêtés au 31 décembre 2025.

4° Le rapport de gestion de la gérance et le texte des résolutions proposées.

5° Le rapport spécial sur les conventions réglementées.

6° Les statuts à jour de la société.

Puis Monsieur le Gérant déclare que l'inventaire, les comptes annuels et généralement tous les documents devant être communiqués à l'associé unique ont été tenus à sa disposition au siège social.

ORDRE DU JOUR

1° Lecture et approbation du rapport de gestion sur l'exercice clos le 31 décembre 2025.

2° Examen et approbation des comptes et du bilan de l'exercice 2025.

3° Quitus à la gérance.

4° Affectation du résultat.

5° Approbation du rapport spécial sur les conventions réglementées.

6° Questions diverses.

7° Pouvoirs à donner.

Cette lecture terminée, l'associé unique arrête les décisions suivantes :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve ledit rapport et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont présentés, ainsi que les actes de gestion accomplis par la gérant, et donne au gérant plein et entier quitus de l'exécution de son mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'associé unique décide d'affecter le perte de l'exercice, soit 15 197 €, de la manière suivante : au compte report à nouveau (débiteur) pour 15 197 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉSOLUTION

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associé unique prend acte qu'aucune distribution de dividende n'est intervenue au cours des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'associé unique, après lecture du rapport spécial de la gérant sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, approuve ledit rapport ainsi que les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes les formalités légales, notamment de dépôt au greffe.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Gérant déclare la séance levée. De tout ce que dessus, il a été fait et dressé le présent procès-verbal qui, après lecture faite, a été signé par l'associé unique.

L'Associé unique — Le Gérant
Monsieur Frédéric ROUZAUD

Signé par Frederic Rouzaud
Le 31 juil. 2026

Signed with Universign doc_w4y0 tx_JvP3Xar6K1GG